

DISCIPLINES	durée	TARIF HC Hors commune	TARIF VILLIERS	Quota	Responsable Activité	Téléphone
T H E A T R E						
Cycle 1 (7-11 ans)	1h30	180 €	162 €	8	Aïssa Musy - Brelie	06 42 40 30 60
Cycle 2 / Adultes Débutants + Technique	2h 1h30	250 €	225 €	8		
Cycle 3 + Technique	3h 1h30	300 €	275 €	6		
Prépa. Concours	1h	110 €	100 €	-		
D A N S E *						
Eveil Corporel / Initiation	45'	139 €	124 €	9	Catherine Poissonnet	06 42 40 30 60
Modern Jazz 1 / Classique	1h	185 €	167 €	9 / 7		
Modern Jazz Adultes	1h30	277 €	249 €	9		
Modern Jazz Avancé	2h	333 €	309 €	9	Aïssa Musy - Brelie	06 42 40 30 60
Atelier Chorégraphique Avancé (2 fois / mois)	2h30	240 €	208 €	9		
A C T I V I T É S S P O R T I V E S						
Atelier Vitalité Bien-être	1h	139 €	129 €	12	Claude Hazouard	01 60 16 60 46
Pilates	1h	182 €	166 €	10	Aïssa Musy - Brelie	06 42 40 30 60
Zumba à l'année Zumba à la séance **	1h	182 € 5 €	166 € 5 €	15		
Ping Pong	1h30	49 €	45 €		Matthieu Rahard	01 60 16 01 14
QI Gong	1h15	190 €	180 €	15	Yveline Barusta	01 60 15 88 42
Taï Chi Chuan (QI Gong + 1h d'atelier)	2h	340 €	325 €	15		
A R T I S T I Q U E S e t M A N U E L L E S						
Poterie - Enfant - Ados / Adultes	1h 1h30	197 € 299 €	186 € 281 €	8 8	Joseph Simons	06 81 42 35 41
Dessin / Peinture	1h30	260 €	246 €	11		
Calligraphie / Aquarelles chinoises	2h30	330 €	314 €	11	Yveline Barusta	01 60 15 88 42
Emaux d'art sur cuivre	5 h	92 €	83 €	9	Nicolle Humbert	01 60 15 89 91
Couture	2 h	234 €	216 €	9	Yveline Barusta	01 60 15 88 42
J E U X e t L O I S I R S						
Scrabble	2 h	20 €	19 €		Danielle Simons	01 60 15 96 19

+ Adhésion annuelle LC (par personne) : 20 €

* **Danse** Une participation de 10 € est à ajouter pour participation aux frais du spectacle.

** **Zumba** à la séance : L'adhésion annuelle à LC est due lors de la première séance

LOISIRS ET CULTURE

RÈGLEMENT INTERIEUR

L'inscription à toute activité implique une parfaite adhésion au règlement intérieur de Loisirs et Culture. Il est disponible sur le site de l'association. Il doit être signé au verso de la fiche d'inscription.

ADHÉSION LOISIRS ET CULTURE

Le montant de l'adhésion annuelle est fixé à 20 €. Elle est due par personne quel que soit le nombre d'activités.

RÈGLEMENT DES COTISATIONS

**Les cotisations sont annuelles.
Elles sont réglées le jour de l'inscription.**

Règlements par chèques

Possibilité de régler en 2, 3 ou 4 fois.

Les **chèques** sont remis à l'encaissement en **novembre, février, avril et juin.**

ATTENTION : les chèques sont mis en recouvrement aux dates indiquées, sans autre avis préalable.

Règlements en espèces : ils devront correspondre à la totalité de la somme due. Toutefois, comme pour les paiements par chèque, ils pourront être fractionnés. Dans ce cas, un ou plusieurs chèques de caution seront exigés.

Autres modes de règlements :

- LES CHEQUES VACANCES
- LES COUPONS SPORT A.N.C.V.

QUOTAS

Un effectif minimum est requis pour le maintien des cours collectifs (entre 8 et 12 selon les activités).

**Il est IMPÉRATIF que le quota soit atteint
le jour des inscriptions.**

Sinon, nous pourrions être amenés à supprimer l'activité concernée et ne pas ouvrir le cours.

➔ **VENEZ VOUS INSCRIRE** ☺

Si vous ne pouvez pas venir le jour des inscriptions :
Contactez-nous pour prévenir de votre inscription

INFORMATIONS

QUOTIENT FAMILIAL - ACTIVITÉS ENFANTS -

En fonction de votre Quotient Familial, vous pouvez obtenir une réduction sur la cotisation de l'activité pour les enfants.

Le Quotient Familial (QF) est à faire établir auprès de la Mairie.

Le jour de la FETE DES ASSOCIATIONS, il est possible de le faire établir sur place.

Il est important que vous soyez en possession de votre QF le jour des inscriptions.

A DEFAUT, LE PLEIN TARIF SERA APPLIQUÉ SUR LES COTISATIONS.

DÉGRESSIVITÉ

Une remise de 5% sur l'activité la plus chère est appliquée en cas d'inscription à 2 activités pour un ou plusieurs enfants d'une même famille.

- soit un enfant inscrit à deux activités,
- soit deux enfants ayant une activité chacun

CAS DE HANDICAP

Une réduction équivalant au taux d'incapacité reconnu (sur justificatif) sera appliquée sur le montant de la cotisation.

CERTIFICAT MEDICAL - ACTIVITÉS SPORTIVES ET DANSE -

Un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'activité est **obligatoire** pour TOUS, enfants et adultes.

Chaque élève doit en être muni le jour de l'inscription ou au plus tard lors du premier cours.

Les participants n'ayant pas fourni leur certificat ne seront pas admis aux cours.

Si un certificat a été fourni dans les 3 années précédentes, il suffit de compléter le Questionnaire de santé (renouvellement de licence fédération sportive).

Retrouvez toutes les informations sur les Tarifs et Horaires

www.loisirsetculture-villiers.fr

contact : loisirsetculture91700@gmail.com